

ORGANIGRAMME

école maternelle

ETAT

MINISTRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE



RECTORAT
(région)



DIRECTION ACADEMIQUE
DES SERVICES DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
(département)



INSPECTION DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
(circonscription)



COLLECTIVITES
TERRITORIALES

MAIRIE

- propriétaire des locaux
- fournitures scolaires
- mobilier
- restauration scolaire*
- accueils pré et post-scolaires*

** parfois gérés par associations ou organismes indépendants.*



AUTRES PARTENAIRES

AU SEIN DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- **RÉSEAU D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ENFANTS EN DIFFICULTÉ (RASED)**
Aide aux enfants en difficultés scolaires

- **MÉDECINE SCOLAIRE**
Visite médicale en GS (6 ans)

HORS ÉDUCATION NATIONALE

- **PARENTS D'ÉLÈVES**
- **ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES**
- **DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DDEN)**
- **MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)**
COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE (C.D.A.)
- **PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE (PMI - dépend de la DDISS**
- Conseil Général)
Visite médicale en PS (3 ans)

ECOLE

instituteurs
et professeurs des écoles
dont le directeur



A.T.S.E.M.
Agents Territoriaux
Spécialisés de l'École
Maternelle
(sous l'autorité du directeur
pendant leur présence dans l'école)